



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 25 juin 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE URBANISME ET CONNAISSANCE DES TERRITOIRES
Pôle urbanisme/planification
Affaire suivie par : Corinne HEYRIES
Tél. : 04 92 30 55 44
Fax : 04 92 30 56 99
Courriel : corinne.heyries@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

n° 107-2018

Le chef du pôle urbanisme et planification

à

Mme le Maire de Moustiers-Sainte-Marie
04360 Moustiers-Sainte-Marie

OBJET : Approbation de l'élaboration du PLU Moustiers-Sainte-Marie

REF : Délibération du conseil municipal du 30 avril 2018

J'ai l'honneur de vous notifier la date à laquelle devient exécutoire la délibération visée en référence, par laquelle votre conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme.

La délibération du 30 avril 2018 a été réceptionnée en préfecture le 7 mai 2018 et affichée en mairie à compter du 4 mai 2018. Dans son courrier du 15 juin 2018, Monsieur le préfet a levé la suspension du caractère exécutoire au titre du L153-25 du code de l'urbanisme et a autorisé la commune de Moustiers-Sainte-Marie à terminer l'approbation de son document. La parution de la mention de votre délibération a été effectuée dans le journal La Provence le 21 juin 2018.

Cet acte est donc exécutoire à compter du 22 juin 2018.

Le chef de pôle urbanisme planification


Sylvain DAILLE